



Comment faire pour arreter les cours minerve?

Par **alexia 18**, le **01/03/2013** à **09:59**

bonjourrrrrje suis inscrite au cours minerve pour un cap petite enfance depuis le 5 mars 2012. mais le problème c est que depuis cette date j'ai eu de gros problème familiaux et financiers et je ne peut plus assumer les frais de la formation. j'ai donc envoyé une lettre de résiliation en recommandé avec accusé de réception en mettant bien ce que vous dites sur le forum et j'ai bloquer les prélèvement a ma banque.j'ai eu une réponse du cours minerve en me disant que la résiliation n'était pas possible parce que le délai des trois mois était passé. je n'en ai pas tenu compte. il mon appelé pour me dire que leur prélèvement était pas passé et après mon envoyé en recouvrement. la dame du recouvrement ma appelé pour me dire que je devait 134 euros au cours minerve. et maintenant je sais plus quoi faire. pourriez vous me donner un conseil?? merci